



Nouvelles mesures suite à l'instauration du couvre-feu

Publié le 15 décembre 2020

NOUVELLES MESURES SUITE A L'INSTAURATION DU COUVRE-FEU

Le nouveau décret est paru aujourd'hui 15 décembre pour une application le jour même. Dans ces conditions exceptionnelles, il est préférable, pour son application, que les professeurs prennent directement contact avec les parents.

Ce décret précise que les cours à distance doivent rester la règle.

Le nouveau décret précise cependant qu'à l'exception des classes de chant et de chant choral, tous les cours - individuels et collectifs - y compris CHAM primaires *, pourront se tenir en présentiel au CRR dès demain mercredi 16 décembre dans le respect des jauges de salles préconisées. Attention toutefois, les cours devront impérativement s'arrêter à 19h15 en raison du couvre-feu.

Ce qui s'ajoute à notre protocole, c'est le fait que les élèves de six ans devront porter un masque ; nous vous recommandons d'en prévoir un ou deux de plus dans les cartables à musique.

Nous pensons que cette nouvelle séquence peut aller jusqu'au 20 janvier mais un nouveau point sur la situation sanitaire sera fait le 7 janvier par le gouvernement.

Du 21 au 24 décembre, les étudiants majeurs peuvent continuer à venir travailler au CRR ; par contre l'établissement sera fermé du 25 décembre au 1 janvier.

La Direction du Conservatoire

15 décembre 2020

95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53